



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **CONVENTION 2020-2023 ENTRE LA CAF DU VAR et LA DRAC PACA**



**Pour une action commune  
autour de l'éveil culturel et  
artistique avec les acteurs  
de la branche Famille**

---

# Contexte et engagements CAF/DRAC

## Cadre national de référence

Les ministères chargés des Solidarités et de la Culture ont réaffirmé, le 20 mars 2017, par le protocole pour l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants, l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.

Aussi, dans la continuité du protocole Culture-Enfance signé en 1989, les deux ministères signataires du présent protocole se sont engagés à :

- Développer un volet « éveil culturel et artistique » dans la politique d'accueil du jeune enfant du ministère en charge de la petite enfance ;
- Développer un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture ;
- Soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.) ;
- Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public.

D'autre part, les récents rapports de Sophie MARINOPOULOS sur le concept de « Santé Culturelle » et celui de la commission d'experts pour les *1000 premiers jours* de l'enfance, ont nourri les professionnels de la culture et de la petite enfance d'observations scientifiques et de préconisations permettant d'orienter leurs actions en faveur de l'éveil artistique et culturel.

## Objectifs et engagements de la branche Famille

### **COG 2018-2022 et Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté promeut l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté en offrant un cadre de socialisation précoce, dans un accueil formel, à tous les enfants.

C'est dans cette optique que la convention d'objectifs et de gestion 2018/2022 entend développer l'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales. L'accueil de la petite enfance constitue un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale en favorisant notamment le développement du langage et l'acquisition de compétences cognitives.

La branche Famille porte également l'ambition de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

Au sein de sa politique petite enfance, divers textes ont posé cette préoccupation de proposer dès le plus jeune âge aux enfants des activités artistiques et culturelles, notamment au sein de la Charte Nationale pour l'accueil

---

du jeune enfant au sein de son principe n°5 : « *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.* ».

## **Orientations stratégiques en action sociale de la Caf du Var 2018-2022**

Le Conseil d'Administration de la Caf du Var a ainsi érigé au sein de ses orientations stratégiques en action sociale votées en septembre 2018 les principes généraux suivants permettant de développer des actions innovantes visant l'inclusion sociale et l'ouverture à leur environnement des enfants et des familles :

1. Mieux positionner la Caf sur son territoire, améliorer l'information aux familles et aux partenaires
2. Dynamiser les partenariats et s'appuyer sur des dispositifs et conventions structurants
3. Faire de l'inclusion sociale et professionnelle un enjeu transversal de sa politique d'action sociale. A ce titre, le Conseil d'Administration de la Caf a souhaité que la culture soit un domaine mieux investi par l'action sociale, aussi bien via ses Aides Financières Individuelles que son soutien aux actions partenariales sur les territoires, notamment au sein des structures de la petite enfance.

Le développement de nouveaux partenariats, la mise en synergie des initiatives locales autour de l'ouverture à la culture des enfants et des jeunes s'intègrent parfaitement à ces orientations, tant en termes d'enracinement dans un territoire (appui sur des équipements culturels conventionnés ou des acteurs culturels publics, privés et/ou associatifs) et d'appui sur les forces vives soutenues par la branche Famille (associations, établissements d'accueil du jeune enfant, centres de loisirs, centres sociaux, espaces de vie sociale, services des collectivités territoriales...).

La Caf du Var souhaite ainsi faire de la culture :

- Un levier sur les territoires pour favoriser le lien social, la rencontre entre les familles
- Une entrée pour le développement de projets territoriaux d'animation des territoires
- Une nouvelle perspective d'action pour certains équipements au plus près des familles comme les équipements de l'animation de la vie sociale en lien avec les acteurs culturels sur les territoires, souvent mobilisés ponctuellement mais sans projet inscrit dans la durée.

En 2019, la Caf du Var a ainsi soutenu des actions dans le domaine de la culture, tant pour soutenir les activités individuelles des enfants de 6 à 11 ans que pour participer financièrement aux projets collectifs mis en place sur les territoires :

- Aide financière locale pour améliorer l'accès aux activités culturelles pour les enfants de 6 à 11 ans selon un quotient familial : prise en charge d'une partie des frais d'inscription à des activités telles que le théâtre, la musique, les arts plastiques, la danse, les arts du cirque, l'adhésion à une bibliothèque, etc.
- Appel à projet Offre locale Plan mercredi avec un axe Education artistique et culturel, qui a permis le soutien à 8 ALSH dans le Var à des projets culturels de qualité, favorisant la rencontre des enfants avec une œuvre ou un artiste ;
- Aides financières sur des projets particuliers comme ceux portés par le Théâtre Liberté (Courts-métrages en liberté réalisé par et pour des jeunes de 14 à 17 ans en lien avec l'Education nationale et les Centres sociaux de Toulon), la FOL 83 pour un projet intitulé « Culturons nos valeurs », des ateliers ou animations artistiques dans des lieux particuliers à l'attention des parents/enfants comme un hôpital...

---

La structuration des modalités d'intervention de la Caf du Var doit être orientée autour de l'intérêt de l'enfant. Ainsi, suite au protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel et le rapport de Sophie Marinopoulos autour de la santé culturelle, la Caf du Var soutiendra des actions portées à l'attention des parents, des enfants autour de cette ouverture dès le plus jeune âge sur les temps des loisirs, des partages au sein de la famille.

La Caf du Var poursuit alors son ambition autour du rôle fondamental des Caf aujourd'hui, celui d'être un acteur clef de l'investissement social, en portant une action sociale forte dès les premiers âges de la vie, pour les jeunes et en soutien des parents. Ainsi, l'axe culturel ne doit pas venir en complément de l'action seule des structures d'accueil des enfants (crèches, centres de loisirs, accueils adolescents...) mais aussi de celle de l'ensemble des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) et des acteurs sociaux présents en proximité auprès des familles et des individus sur les territoires. En cela, les collectivités territoriales, par le biais des Conventions Territoriales Globales, mais aussi des Projets Educatifs de Territoire, sont également un maillon de soutien et de déploiement des activités culturelles et artistiques présentes sur leur territoire.

## Objectifs et engagements de la DRAC PACA

*« Parce que les parents sont les premiers passeurs de culture, et que les artistes, par leurs créations et leurs interventions, proposent aux tout-petits de s'approprier le monde, le ministère de la Culture s'engage à ce que l'accès à l'art et à la culture soit une réalité pour tous et cela dès la toute petite enfance. » Franck RIESTER*

La DRAC PACA participe activement à la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant et chaque jeune de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de sa scolarité.

Afin de compléter ce parcours et d'impliquer dès le plus jeune âge parents et professionnels de la petite enfance dans cette éducation aux arts et à la culture, la DRAC PACA s'engage aujourd'hui dans une politique d'éveil culturel et artistique en direction de la petite enfance.

### **Encourager et soutenir la création, la diffusion et l'action culturelle en direction de la petite enfance**

Le ministère de la Culture a créé une nouvelle appellation *Art, Enfance et Jeunesse* pour le conventionnement des scènes de spectacle vivant qui orientent leur programmation en direction de la jeunesse depuis les premiers jours de la vie.

Les artistes et compagnies engagés dans un travail de création en direction de la petite enfance font l'objet d'une attention spécifique et sont identifiés par les services de la DRAC. Soumis aux mêmes critères d'exigence que les autres artistes / ensembles artistiques pour le soutien à la création, ils sont également accompagnés pour les actions d'éveil culturel et artistique qu'ils développent et expérimentent en direction des lieux d'accueil de la petite enfance, des personnels spécialisés et des parents.

Les opérateurs culturels labellisés par le ministère de la Culture ou soutenus par la DRAC PACA sont encouragés à développer des actions et des médiations destinées aux très jeunes enfants, à accueillir et soutenir des artistes ou ensembles artistiques pour la création, la diffusion et l'action culturelle en direction de la petite enfance et des familles.

Parallèlement, la DRAC PACA soutient des projets innovants et expérimentaux de présence artistique au sein de crèches ou de réseaux de parentalité. Ces expérimentations ont vocation à se développer sur tous les territoires.

Des rencontres professionnelles Culture – Petite enfance ont été initiées avec la CAF du Var à l'échelle de territoires de vie et seront poursuivies afin de développer une connaissance mutuelle interprofessionnelle, de nouveaux réseaux et des projets de collaboration.

---

Les lieux de culture sont aussi sur les territoires des lieux de lien social, favorisant les rencontres, le partage d'expériences artistiques et humaines et offrant aux parents et aux enfants l'occasion de vivre ensemble des moments communs. Les lieux de culture participent de l'insertion sociale lorsque l'accès y est facilité par des politiques volontaristes en direction des populations les plus fragiles. Aussi, les partenariats entre les opérateurs culturels et les acteurs du champ social sont encouragés par la DRAC PACA, notamment en direction des quartiers Politique de la Ville et dans les zones de grande ruralité.

## Une ambition commune Caf / Drac

C'est dans ce cadre facilitant que la Caf du Var et la DRAC Paca ont inscrit leur action en 2019 et souhaitent affirmer par la présente convention tout l'intérêt et l'ambition d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants, et l'éducation artistique et culturelle de 100 % des enfants et jeunes jusqu'à leur émancipation. Les parents seront également l'objet d'une attention spécifique.

Cette convention a pour objectif de formaliser les ambitions et actions mises en œuvre conjointement et/ou unilatéralement par la CAF du Var et par la DRAC PACA.

Inscrit dans le Schéma Départemental de Services aux Familles 2020-2023 au sein de la fiche-action n°11 intitulée « Développer des pratiques artistiques au sein des accueils enfants/jeunes et des projets spécifiques d'ouverture à destination des enfants », les partenaires institutionnels ont souhaité mettre à profit les travaux autour de la première convention entre la Caf du Var et la DRAC Paca pour marquer la volonté de soutenir et de développer des parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des jeunes sur tous leurs temps de vie mais aussi d'inviter tous les habitants du territoire, et en particulier les personnes en situation de précarité sociale, à se saisir des propositions artistiques qui leur seront faites.

### Article 1<sup>er</sup> : Promouvoir la culture comme levier d'intervention au service du lien social sur tous les territoires

La culture représente un levier sur les territoires pour favoriser le lien social, l'élaboration de projets partenariaux entre collectivités territoriales, acteurs du champ éducatif et social et équipements culturels, ainsi que la participation des habitants à la vie de leur territoire et communauté locale.

La DRAC soutient de nombreux projets portés par les opérateurs culturels en direction des enfants, jeunes et habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville, centres sociaux ou associations de quartier à Toulon, Brignoles, Fréjus, Draguignan, La Seyne sur mer, Hyères et Le Muy.

Ainsi, en appui sur les opérateurs culturels professionnels du patrimoine ou de la création, des actions d'ouverture culturelle et de valorisation d'un patrimoine matériel ou immatériel via la mobilisation des habitants pourront être soutenues par la Caf du Var et la Drac.

Des liens entre les équipements d'animation de la vie sociale, associations de quartier, Conseils Citoyens et opérateurs culturels de territoire seront favorisés avec le soutien des acteurs de la Politique de la Ville et des collectivités territoriales.

---

De même, les bailleurs sociaux seront mobilisés dans les quartiers Politiques de la ville afin de participer à la vie culturelle des habitants (installer des artistes et développer des ateliers de pratiques artistiques au bénéfice des habitants du quartier, jeunes et adultes par exemple).

## Article 2 : Développer les pratiques culturelles et artistiques dès l'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant, aussi bien en contexte individuel que collectif, participe activement au développement complet des jeunes enfants, tant physique, cognitif et social qu'émotionnel et langagier. En outre, l'offre d'accueil constitue à la fois un enjeu de conciliation vie familiale / vie professionnelle, d'égalité entre les femmes et les hommes et d'égalité des chances entre tous les enfants et tous les parents relevant par conséquent de l'investissement social.

L'art et la culture sont des leviers essentiels pour que les modes d'accueil demeurent des espaces d'ouverture au monde, et que les liens entre les familles et les professionnels se tissent toujours plus étroitement autour de projets partagés. C'est pour cela qu'une intégration accrue de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance est aussi recherchée par la Caf et la Drac. Les EAJE sont déjà soutenus pour la mise en place d'actions autour de l'éveil artistique et culturel

La Caf du Var et la Drac Paca s'engagent conjointement à :

- Développer la pratique des résidences d'artistes au sein des EAJE et ALSH ou tout autre lieu d'accueil du public famille soutenu par la Caf du Var, notamment dans le cadre de la première édition de l'Appel à projets « Rouvrir le monde » paru en 2020 ;
- Soutenir les projets élaborés en partenariat par les structures d'accueil du jeune enfant, de l'enfant et de l'adolescent et les acteurs culturels professionnels, ayant pour objectif le développement des pratiques artistiques amateurs, la sensibilisation et l'accès à l'offre culturelle des territoires et l'implication active des publics à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de ces projets ;
- Créer les conditions de la mise en place de formations à l'éveil culturel et artistique à l'attention des professionnels en EAJE et des professionnels de la culture dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- Accompagner les collectivités qui engagent une démarche de développement culturel en direction de la petite enfance et des familles.

## Article 3 : Culture et soutien à la parentalité

La culture nourrit les liens entre parents et enfants par le partage d'expériences sensibles, esthétiques et émotionnelles dès la naissance ; elle participe au développement de l'altérité et à la construction de la personnalité.

Le livre, la musique, les arts plastiques ont démontré leur pouvoir d'expression des émotions, de rencontre de l'autre pour le jeune enfant. Leur pratique collective favorise le sentiment de filiation et d'appartenance au groupe.

Pour les acteurs investis autour du soutien à la parentalité, la culture est un média permettant d'approcher et de travailler la relation parent/enfant sous de nouvelles modalités et formats. Cette perspective est destinée à l'attention de tous les parents, et en particulier dès le plus jeune âge.

---

Par conséquent, par l'intermédiaire de l'Appel à projets parentalité, du soutien aux ludothèques, du financement de l'aide à domicile et plus particulièrement de l'intervention des Technicien(ne)s d'Intervention Sociale et Familiale, des actions portées au sein des structures soutenues, la Caf du Var soutiendra les projets relevant de cette thématique.

Les opérateurs culturels, tous domaines confondus, seront incités à développer des propositions artistiques destinées à la petite enfance et à leurs parents afin de favoriser les temps d'expérience commune.

## Article 4 : Améliorer l'accessibilité des enfants aux pratiques culturelles et artistiques

La DRAC PACA, dans le cadre de son programme de développement de l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire, mobilise une part importante de ses budgets pour le soutien des projets développés par les opérateurs culturels incluant la rencontre des œuvres et la pratique artistique avec des artistes. L'objectif « 100 % EAC » mis en œuvre avec les collectivités territoriales permettra d'ici 2022 que chaque enfant et jeune expérimente chaque année une pratique artistique différente.

Afin d'approfondir cette sensibilisation, La Caf du Var a renouvelé en 2020 et 2021 son expérimentation d'une nouvelle aide financière, sous condition de ressources, favorisant la pratique artistique et culturelle pour les enfants de 6 à 11 ans pendant leur temps libre.

Enfin, la DRAC a développé en 2020 un dispositif de résidences d'artistes dans les centres de loisirs et centres de vacances permettant aux enfants de pratiquer une activité artistique pendant l'été. Soixante-six semaines de résidences d'artistes ont été mises en place pendant l'été et 10 semaines en automne et en hiver.

La pratique artistique et culturelle participe de l'intégration dans la société, l'ouverture aux autres, ainsi que le développement de la citoyenneté et de l'esprit critique.

## Article 5 : Renforcer la Mobilisation des réseaux CAF et DRAC pour valoriser et soutenir des actions portées collectivement

La CAF du Var et la DRAC PACA souhaitent organiser régulièrement des rencontres territoriales à l'attention des acteurs culturels, sociaux et éducatifs afin de promouvoir des projets croisés à l'attention de tous les habitants sur l'ensemble du territoire varois.

Afin de mieux coordonner les actions des différents acteurs du territoire, les délégués du Préfet du Var pour la Politique de la ville seront associés aux réunions territoriales et rencontres professionnelles.

Après une première rencontre professionnelle territoriale sur l'est du Var fin 2019, une prochaine rencontre pour l'ouest du Var sera organisée en 2021 à Toulon.

D'autres formats pourront être envisagés pour les années suivantes, notamment via :

- L'inscription d'un axe « Culture » au sein des Conventions Territoriales Globales de la CAF auxquelles la DRAC pourra être signataire ou des Conventions ;
- L'association de la CAF aux conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle développées par la DRAC avec les collectivités (la Caf s'est engagée en ce sens en Provence Verte en 2019).

## Financement

La CAF et la DRAC PACA s'engagent à soutenir financièrement des projets visant la réalisation des objectifs sus-cités, notamment :

- l'organisation de rencontres professionnelles sous l'égide coordonnée Drac/Caf ;
- le développement de formations « culture et petite enfance » en direction des professionnels de la petite enfance, de la parentalité, des parents et des acteurs culturels ;
- le soutien de résidences d'artistes dans des lieux d'accueil de jeunes enfants ou destinés à la parentalité.

Par ailleurs, les crédits déjà mobilisés par la DRAC et la CAF pour le soutien des actions citées dans cette convention feront l'objet d'une valorisation commune.

## Pilotage et évaluation de la convention

Un comité de pilotage est mis en place afin :

- de réaliser un bilan annuel des engagements partenariaux,
- de réajuster et adopter de nouvelles orientations stratégiques.

Ce comité de pilotage se réunit une fois par an. Au besoin, ce comité de pilotage pourra se réunir à une échéance infra-annuelle. Il est composé des personnes compétentes désignées par les signataires de la présente convention.

## Date d'effet et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties, et jusqu'au 31/12/2023, conformément au Schéma Départemental des Services aux Familles 2020-2023. Elle est modifiable par voie d'avenant.

Date : 19/01/2021

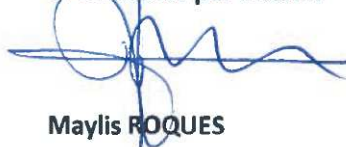
Signée à : Brignoles

Pour la Caf du Var  
Le Directeur



Julien ORLANDINI

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles –  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
La Directrice par Intérim



Maylis ROQUES